

Pontcharra

Le DICRIM



[Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs]

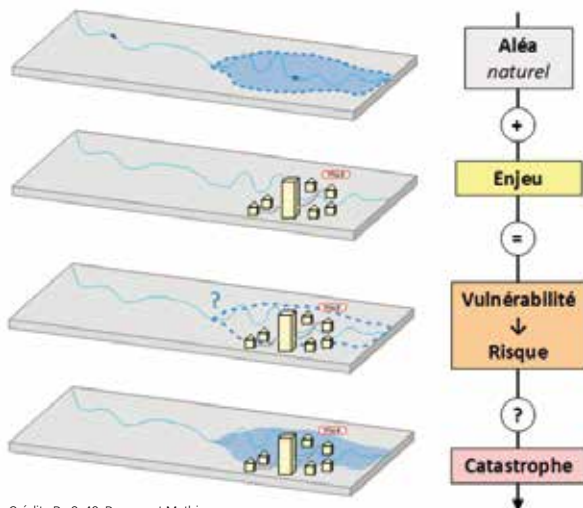
DOCUMENT
À CONSERVER

[Édition 2026]



DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le risque majeur est la conséquence d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent toucher un grand nombre de personnes, occasionner des dommages économiques importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées.



Crédit : By Sa40, Branquart Mathis

SOMMAIRE

L'organisation de la sécurité civile, les moyens d'alerte	p. 4
Le risque d'inondation et de crue torrentielle	p. 6
Le risque de mouvement de terrain	p. 8
Le risque de séisme	p. 10
Les risques météorologiques	p. 12
Le risque industriel	p. 14
Le risque de rupture de barrage	p. 16
Le risque de transport de matière dangereuse	p. 18
Les autres risques	p. 21
Et moi citoyen ?	p. 22



Directeur de publication : Cécile ROBIN / **Rédaction** : Vincent BOUCHÉ, Maurice BUCCI / **Photos** : mairie de Pontcharra, Dauphiné Libéré, IRMA, Adobe Stock / **Mise en page** : Maurice BUCCI / **Impression** : imprimerie Courand et associés. Imprimé sur papier PEFC et encres végétales. **Parution** : juillet 2026, 3^e édition.

ÉDITO



Cécile ROBIN

Maire de Pontcharra

Depuis la publication du premier DICRIM [Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs] en 2016, notre commune a été confrontée à des événements majeurs, qu'ils soient sanitaires ou liés à des phénomènes météorologiques intenses. Ces périodes nous rappellent que l'anticipation, la vigilance et la solidarité sont essentielles pour nous protéger et pour préserver notre territoire.

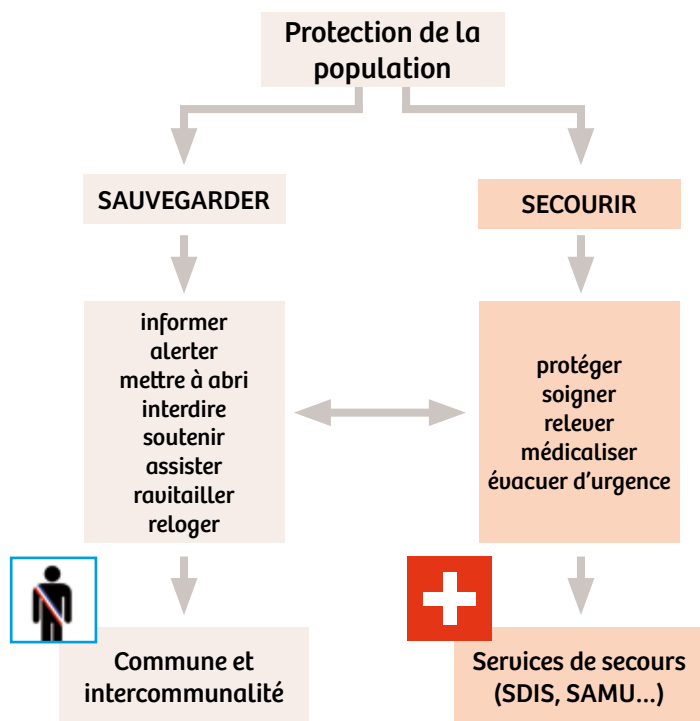
À chaque crise, Pontcharra a su démontrer sa capacité d'organisation et son sens collectif. Les moyens humains et matériels mobilisés, l'engagement des équipes municipales et la participation de chacun d'entre vous ont renforcé une véritable culture du risque, devenue aujourd'hui un atout majeur pour notre commune.

Notre Plan Communal de Sauvegarde, mis à jour cette année, précise l'organisation permettant d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population. Il s'enrichit continuellement grâce aux exercices menés et aux retours d'expérience, mobilisant élus, services municipaux et partenaires de terrain.

Je tiens à remercier les sapeurs-pompiers, les gendarmes, la réserve communale de sécurité civile, les membres de la Croix-Rouge, les services intercommunaux et l'ensemble des personnels engagés. Leur action quotidienne renforce notre sécurité et notre résilience.

Ce nouveau DICRIM rappelle les actions de prévention mises en œuvre et les bons réflexes à adopter en cas de situation à risque. Je vous invite à en prendre connaissance et à le conserver. Nos services municipaux restent pleinement mobilisés pour répondre à vos questions et garantir votre sécurité.

L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE



QUI FAIT QUOI ?

- Pour réagir au mieux et au plus vite à son niveau, la commune de Pontcharra a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde révisé entièrement en 2026. Des exercices réguliers sont exécutés permettant son appropriation et la vérification de son caractère opérationnel. Le PCS peut être activé par le Maire pour tout événement affectant la commune.
- Les services de secours, pompiers, police et Samu interviennent sur le sinistre et installent un poste de commandement opérationnel.
- Les établissements scolaires se préparent, par des exercices réguliers de mise en action de leurs Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS). La crèche L'empreinte possède un Plan Organisationnel de Mise en Sûreté (POMS).

COMMENT SUIS-JE AVERTI ?



Par le système d'appel en masse de la Mairie : téléalerte.

Suite à mon inscription en scannant le QR code ci-contre ou sur <https://pontcharra.fr/644-telealerte.htm>, je reçois une alerte sur mon téléphone fixe ou sur mon portable ou encore par SMS.



Par la sirène de l'État (SAIP) située sur le toit de la mairie.

Par FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentricice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Par la radio ICI Isère (102,8 FM). Elle diffuse, à la demande du Préfet, les messages d'alerte, les informations sur l'événement et ses évolutions, les consignes à appliquer.

Par les messages des panneaux lumineux d'information situés rue Général de Gaulle, place de la Résistance, avenue de Savoie, place Lionel Terray. Ils préviennent de l'imminence d'un événement (risque météorologique, risque de crue...).

Le véhicule de la Police Municipale et le 4x4 communal sont équipés de haut-parleurs, ils diffusent le message d'alerte et les conduites à tenir.

Le porte à porte et l'affichage, en dernier recours. Les agents communaux et les services de secours peuvent diffuser le message d'alerte et les consignes directement à votre domicile ou par voie d'affichage.

LE RISQUE D'INONDATION ET DE CRUE TORRENTIELLE



CONNAÎTRE LE RISQUE

Lorsque des pluies abondantes et durables surviennent, ou après une période de redoux sur des sols enneigés, on peut observer différents phénomènes :

- **L'inondation de plaine par l'Isère :**

Les inondations de plaine sont des phénomènes lents. La montée des eaux est progressive. L'inondation peut être accompagnée ou précédée d'une remontée des nappes phréatiques.

- **Les crues torrentielles :**

Le Bréda et les torrents issus de la montagne de Bramefarine sont les cours d'eau qui peuvent être concernés.

- **Le ruissellement de versant :**

Les phénomènes de ruissellement sont situés sur les versants de la montagne de Bramefarine, ainsi que sur les versants Est Villard-Benoît.

- **La rupture de digue :**

La rupture de digue impacte son environnement et ce, plus fortement et rapidement que l'inondation naturelle.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les risques sont principalement le débordement direct de l'Isère parfois accompagné d'une remontée de nappe phréatique. Lors d'une crue torrentielle, les cours d'eaux peuvent se charger de matériaux solides, augmentant ainsi les dégâts.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses... ;
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction ;
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes et les fenêtres, obstruez les ouvertures pour limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



Mettez-vous à l'abri, montez dans les étages ou gagnez rapidement un point haut de la commune (colline, versant).



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Évitez tout déplacement, ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



CONNAÎTRE LE RISQUE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu vont de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (de quelques millimètres par an) ou très rapides (jusqu'à des centaines de mètres par jour).

Sur Pontcharra, le risque de mouvement de terrain peut se manifester :

- sur les versants de Bramefarine au niveau des secteurs les plus pentus (tous les lieux-dits sont concernés : Montaucher, Malbourget, Challeys, Villard Noir, la Perrière, Villard-Didier) ;
- sur le secteur de Grignon, au niveau des pentes du château Bayard ;
- sur les pentes à l'amont du hameau de Villard-Benoît ;
- dans les gorges du Bréda.

QUELS SONT LES RISQUES ?

- La chute de pierres ;
- Le glissement de terrain ;
- Les coulées boueuses.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès surtout si le mouvement est rapide et incontrôlé ;
- Pour les biens : fissurations, effondrement partiel ou total ;
- Pour l'environnement : pollution de l'eau.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri. Fuyez latéralement la zone dangereuse.



Quittez votre habitation si des fissures ou des modifications apparaissent.



Informez les secours et la mairie.



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne revenez pas sur vos pas.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue.
Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



La commune est
classée en zone 4

LE RISQUE DE SÉISME



CONNAÎTRE LE RISQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

L'ensemble de la commune est concerné.

Elle est classée en zone de sismicité 4 (= risque moyen).

QUELS SONT LES RISQUES ?

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer. De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Un séisme de forte amplitude pourrait générer des dégâts au niveau des bâtis et des infrastructures (routes, ponts).

Un séisme plus faible peut engendrer des chutes de tuiles ou de cheminées.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès... ;
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion ;
- Pour l'environnement : multiples pollutions et modification des paysages.

Les bons réflexes

En cas de séisme



Mettez-vous à l'abri, en vous protégeant près des murs porteurs, sous des meubles solides.

Éloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments.



En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Après la première secousse



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.



Coupez le gaz et l'électricité.



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées, corniches, tuiles...).



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue.

Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



CONNAÎTRE LE RISQUE

La France est un pays au climat tempéré... terme trompeur, car des situations exceptionnelles de températures, de précipitations ou de vents conduisent à des événements importants : tempêtes, orages, pluies intenses, canicule... Ces phénomènes météorologiques peuvent survenir sur la commune.

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

Météo France émet au moins deux fois par jour une carte de vigilance indiquant si des phénomènes météorologiques dangereux sont susceptibles de survenir sur le département dans les prochaines 24 heures. En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin précise l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours.

Ces informations sont relayées par les médias et consultables sur le site Internet de Météo France : **<https://météofrance.com/>**

En vigilance rouge, le système d'alerte communal envoie un message vocal et SMS à l'ensemble des numéros inscrits sur téléalerte et aux numéros connus dans les annuaires publiques.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :

- Vert : pas de vigilance particulière ;
- Jaune : phénomène habituel pour la saison ;
- **Orange** : phénomène dangereux de forte intensité ;
- **Rouge** : phénomène d'intensité exceptionnelle, alerte maximale.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler.



Fermez portes et fenêtres.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne prenez pas la voiture : évitez tout déplacement.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LE RISQUE INDUSTRIEL



CONNAÎTRE LE RISQUE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Aucun site SEVESO n'existe sur le territoire de la commune.

Plusieurs entreprises, relevant du régime des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) sont implantées sur la commune. L'État est en charge de délivrer les autorisations de fonctionnement des exploitations ainsi que de contrôler les installations afin que soit respectée la réglementation en vigueur.

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Effets thermiques : incendie ou explosion ;
- Effets de surpression : explosion ou éclatement ;
- Effets toxiques : dispersion dans l'air de produits toxiques volatils ou incendie dégageant des fumées toxiques.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès... ;
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion ;
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri, rentrez dans le bâtiment le plus proche. Réfugiez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres, obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de l'air.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



Ne fumez pas, afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



CONNAÎTRE LE RISQUE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

La commune de Pontcharra est incluse dans les zones de submersion de plusieurs grands barrages situés en Savoie : Bissorte, la Girotte, Roselend et Tignes. L'ensemble de la commune à l'ouest de la voie ferrée est concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ?

L'onde de submersion du barrage de Roselend est celle qui impacterait le plus rapidement la commune. En provenance de Savoie, cette onde de submersion arriverait à Pontcharra par l'Isère en 2h15.

La Girotte = 5h00 / Tignes = 5h10 / Bissorte = 5h15.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : noyade, ensevelissement, personnes blessées, isolées ou déplacées ;
- Pour les biens : destructions et détériorations d'habitations, d'entreprises, d'ouvrages (ponts, routes, etc.), des cultures, paralysie des services publics ;
- Pour l'environnement : endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Montez dans les étages ou gagnez les hauteurs les plus proches.



Tenez-vous informés de l'évolution de la situation en écoutant la radio.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD)



CONNAÎTRE LE RISQUE

Le risque de transport de matière dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Sur la commune, le risque TMD peut émaner de différentes sources :

• Voie routière :

L'ensemble des axes routiers de la commune est concerné, notamment les axes routiers principaux : la D523B (qui longe la zone industrielle), la D523 (en provenance du sud de la commune), la D925B (qui empreinte les gorges du Bréda) et l'autoroute A41 (bien que située hors de la commune).

• Voie ferrée :

Le risque est présent tout le long de la voie ferrée.

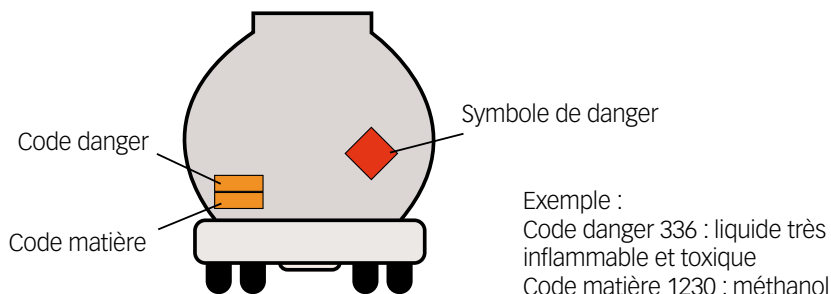
• Canalisation :

Le **pipeline Rhône Méditerranée** est situé le long de l'Isère, et traverse la rivière au niveau de la déchetterie pour rejoindre la commune de Barraux. Les substances transportées sont des produits issus du pétrole.

Le **gazoduc** est situé le long de l'Isère au Sud de la commune puis le long de la voie ferrée à hauteur de l'Île Fribaud.

À savoir

La nature des substances transportées est identifiée grâce aux règles de signalisation ci-dessous :



Si vous prévenez les secours, pensez à leur indiquer les différents codes et symboles présents sur le véhicule accidenté.

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Effets thermiques : incendie ou explosion ;
- Effets de surpression : explosion ou éclatement ;
- Effets toxiques : émissions de gaz.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : le risque peut aller de la blessure légère au décès ;
- Pour les biens : destructions et détériorations d'habitations, d'entreprises, d'ouvrages (ponts, routes, chemin de fer...), paralysie des services publics ;
- Pour l'environnement : un accident de TMD peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques, par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un « effet différé ».

Les bons réflexes

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD)



Écoutez la radio : ICI Isère (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri, rentrez dans le bâtiment le plus proche. Réfugiez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres, obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de l'air.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue.
Libérez les lignes pour les services de secours.



Ne fumez pas, afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LES AUTRES RISQUES

Accident sur le réseau d'eau potable

Risque RADON (niveau 1 = faible sur la commune)

Risques sanitaires

Risque feux de forêt

Les bons réflexes

Soyez attentifs aux informations diffusées via les moyens d'alerte.

Respectez les consignes des secours, de la Préfecture ou de la mairie !

ET MOI CITOYEN ?

Je lis attentivement ce DICRIM et je le garde pour pouvoir m'y référer en cas de besoin. Il est consultable sur le site de la ville, sur la borne d'information située devant l'entrée de la mairie.

Je m'inscris et j'inscris ma famille à Téléalerte

pour pouvoir être averti rapidement.

Si je suis un acteur économique, ou si je travaille sur la commune, je m'inscris également :

<https://pontcharra.fr/644-telealerte.htm> ou QR code ci-contre.



Je m'engage dans la Réserve Communale de Sécurité Civile pour aider la population en cas de déclenchement.

Je repère les personnes vulnérables autour de moi et je les incite et les aide à s'inscrire sur Téléalerte. Je peux aussi prendre contact avec le CCAS pour les inscrire sur la liste des personnes fragiles.

Quelques bons réflexes

Préparez un kit d'urgence à votre domicile et placez le dans un endroit facile d'accès.

EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DE PCS :

Privilégiez les messages (SMS) aux appels vocaux.

Pensez également à utiliser les réseaux sociaux pour indiquer votre situation et signaler que vous allez bien à vos proches afin de ne pas saturer les réseaux téléphoniques nécessaires pour traiter les véritables urgences.

Pour les événements de plus grosse ampleur, suivez les comptes X et Facebook officiels :

@gouvernementFr et @Beauvau_Alerte.



LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE :



Les écoles ont également mis en place une organisation pour mettre en sécurité les élèves et le personnel jusqu'à l'arrivée des secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

Les enfants seront en sécurité en cas d'événement.

Respectez la consigne :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école !

LES SITES À CONSULTER :

IRMa (institut des risques majeurs) :

irma-grenoble.com

Site de la commune :

pontcharra.fr

Préfecture de l'Isère :

isere.gouv.fr

Portail interministériel de prévention des risques majeurs :

gouvernement.fr/risques

POUR ALLER PLUS LOIN :

Consultez le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) :
isere.gouv.fr/Publications/Atlas-des-territoires/Urbanisme-et-risques/Risques/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM

CONSIGNES GÉNÉRALES



Écoutez la radio :
ICI Isère 102,8 FM

AVANT :

- Connaître les risques
- Préparer une radio à dynamo ou à piles, lampe de poche...

PENDANT :



- Couper les réseaux
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont en sécurité, l'encadrement scolaire s'occupe d'eux
- Ne pas fumer

APRÈS :



- Ne pas rétablir les réseaux sans l'accord des autorités ou d'un spécialiste
- Écouter la radio
- Prévenir les autorités de tout danger

LES NUMÉROS UTILES :

N° d'urgence
européen : 112

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie de
Pontcharra :
04 76 97 11 65

KIT D'URGENCE :

Vous êtes invité à vous constituer un kit d'urgence. Il vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Mairie de Pontcharra - 95, avenue de la Gare - 38530 Pontcharra

Tél : 04 76 97 11 65 - Mél : courrier@pontcharra.fr

Site Internet : pontcharra.fr